

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois  
Le jeudi 9 mars à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

**Etaient présents :**

**Mesdames :** BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny,

**Messieurs :** BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe. VANÇON Frédéric

**Absents :**

**Pouvoirs :** M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle  
M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard  
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme Chantal DELGADO  
M. WEISSE Corentin donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège

**Secrétaire :** DELGADO Chantal

**Secrétaire Auxiliaire :** Mme JOLY Véronique

Monsieur le Maire expose au conseil les projets envisagés afin de répondre aux besoins de la commune et précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'État dans le cadre de la D.S.I.L (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023 comprenant l'action unique suivante :

- Construction d'une crèche de 30 berceaux.

**Le montant total prévisionnel de cette opération est le suivant :**

Montant H.T : 1 284 895,51€  
TVA à 20% : 256 979,10€  
Montant T.T.C : 1 541 874,61€

**Financement :**

- CAF 95, subvention notifiée à :	300 000,00€
- État, DSIL, catégorie scolaire, périscolaires Et petite enfance à solliciter :	256 979,10€
- Département, accueil petite enfance, à solliciter :	331 042,43€

Total Subventions : 888 021,53€

Reste à charge communale HT : 396 873,98€  
TVA à provisionner : 256 979,10€  
Reste à charge communale TTC (Fonds propres/Emprunt) : 653 853,08€

L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette opération, après signature du contrat, sera, à titre indicatif le suivant : de mai 2023 à août 2024.

**AFFICHE le :**

15/03/2023

**TRANSMIS le :**

13/03/2023

**NBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 18

**OBJET :**

Subvention à l'État dans le cadre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023 pour la construction de la crèche

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

- 1/ Approuve le programme de travaux présenté pour un montant total de **1 284 895,551€ HT** soit **1 541 874,61€ TTC**.
- 2/ Décide d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,
- 3/ S'engage à prendre en charge la différence entre le taux minimum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué ;
- 4/ S'engage à ne pas commencer les travaux avant la date de réception de la demande de subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local à l'autorité compétente ;
- 5/ S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- 6/ Mandate M. le Maire pour déposer les dossiers de subventions D.S.I.L 2023 auprès de l'État,
- 7/ Mandate M. Le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.
- 8/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Frédéric MOIZARD